

Communiqué de presse

Le 25 mai 2018



ARPT
Nord-Pas de Calais



ARPT
Picardie

union
nationale
des producteurs
de pommes
de terre
unpt



La filière Pomme de Terre des Hauts-de-France organise « le Village de la pomme de terre », sur le salon Terres en Fête 2018

A l'occasion du salon « Terres en Fête » qui aura lieu les 8, 9 et 10 juin 2018 à Tilloy-les-Mofflaines (62), la filière Pomme de Terre de la Région Hauts-de-France se réunira sur le **Village de la pomme de terre (Stand E 24 Bis)**, un espace consacré à la pomme de terre, du champ à l'assiette.

La région Hauts-de-France est la première région française pour les pommes de terre, avec 97 320 ha consacrés à la culture (consommation, féculé et plant), 4.3 millions de tonnes récoltées, 5 640 exploitations cultivant des pommes de terre, et 1 milliard d'€ de chiffre d'affaires. Elle représente à elle-seule 8% de la production européenne *.

Les visiteurs du Village de la pomme de terre pourront :

- **Déguster** ... des pommes de terre ou des recettes à base de pommes de terre
- **Participer** ... à des animations sur le pôle ludo-éducatif, pour les enfants comme pour les adultes, ainsi qu'au concours d'épluchage de pomme de terre, ...
- **Rencontrer**... les acteurs de la filière pomme de terre régionale et discuter avec eux sur l'organisation, les principaux enjeux et le fonctionnement de la filière.
- **Et d'une manière générale Découvrir ou Re-découvrir... le fameux tubercule** avec une présentation des variétés de pomme de terre produites dans la région, des compositions de plantes de pomme de terre qui permettront aussi aux plus curieux de découvrir « où poussent les pommes de terre », des recettes de cuisine, des informations sur la production, la nutrition, la segmentation culinaire, ...

Venez donc nous rencontrer sur le stand E 24 Bis « le Village de la pomme de terre » (Allée E) et faire le plein d'informations pour réinventer la pomme de terre des Hauts-de-France dans votre quotidien.

Terres en Fête

Pour plus d'informations sur Terres en Fête :

www.terres-en-fete.com ou www.facebook.com/terresenfete ou
<https://twitter.com/TerresenFete>

*Source : Chambre d'Agriculture Hauts-de-France / Filières&co n°2, mai 2017